



PASSEPORT MATERNITÉ

Toutes les informations utiles pour
accompagner votre grossesse

CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

1 - Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale.

Il est adapté aux personnes handicapées.

2 - Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins.

Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 - L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 - Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient.

Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 - Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 - Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit.

Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 - La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 - La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 - Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 - La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 - La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des usagers veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et / ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet :

www.sante.gouv.fr

il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil.

CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

1. L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2. Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui, jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3. On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire, propres au service, afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4. Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et à leur compréhension afin de participer aux décisions les concernant.

5. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6. Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7. L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8. L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9. L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.

10. L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.





Bienvenue

Nous vous remercions d'avoir choisi notre maternité pour la venue au monde de votre bébé et de la confiance que vous nous témoignez.

L'Hôpital Privé la Châtaigneraie est un établissement médical, chirurgical et obstétrical vous permettant de bénéficier d'une prise en charge globale. Autour d'un plateau technique performant associé à un environnement hôtelier de haut niveau, soyez assurée que tout sera mis en oeuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, L'Hôpital Privé la Châtaigneraie s'est engagé dans une démarche qualité. Il a été certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), les résultats de cette évaluation sont disponibles sur le site www.has-sante.fr.










Une synthèse des résultats globaux sur la qualité des soins est disponible sur le site [scope santé : www.scope.sante.fr](http://scope.sante.fr)

Dans ce livret d'accueil, vous trouverez toutes les informations pour prévoir et faciliter votre séjour dans notre établissement. **Ces informations peuvent être modifiées en fonction de la situation sanitaire.** N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou conseil.

La Direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble des personnels techniques, administratifs et hôteliers, vous souhaitent un agréable séjour.

La Direction

Sommaire

	Votre grossesse	2
	Présentation du Pôle maternité	3
	S'inscrire et suivre sa grossesse	4
	Le programme Materniteam	6
	Se préparer au jour J	8
	Le jour J	10
	Votre séjour à la maternité	12
	Votre retour à la maison	16
	Vos droits et devoirs	18

Comment utiliser ce dossier ?

Ce dossier regroupe chronologiquement toutes les étapes de votre grossesse jusqu'à votre retour à la maison. Il vous permettra de classer les documents remis.

Merci de le lire attentivement.

Votre grossesse



2^{ÈME} MOIS

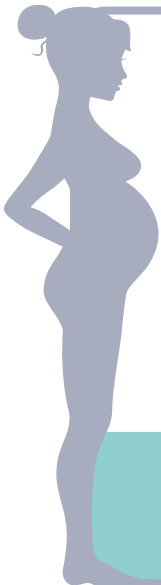
- Consultation obstétricale de début de grossesse : le .../.../.....
- Bilan de grossesse - sérologies

3^{ÈME} MOIS

- Consultation obstétricale : le .../.../.....
- 1^{ère} échographie : le .../.../.....
- Bilan biologique
- Déclaration de grossesse CAF et CPAM
- Présentation du programme Materniteam (voir pages 6 et 7)
- Prise de RDV pour l'entretien prénatal du 4^{ème} mois

1^{er}

TRIMESTRE



4^{ÈME} MOIS

- Consultation obstétricale : le .../.../.....
- Bilan biologique
- Entretien prénatal : le .../.../.....
- Inscription à la maternité
- Prise de RDV pour les cours de préparation à la naissance avec notre sage femme Emilie Aoust au sein de votre maternité (rdv en ligne via www.doctolib.fr ou au 04 73 40 83 41) ou à l'extérieur, à l'aide de la fiche « Sages-femmes libérales du Puy-de-Dôme »

5^{ÈME} MOIS

- Consultation obstétricale : le .../.../.....
- 2^{ème} échographie : le .../.../.....
- Bilan biologique

6^{ÈME} MOIS

- Consultation obstétricale : le .../.../.....
- Bilan biologique

2^{ème}

TRIMESTRE

Cours de préparation à la naissance et consultations avec sages femmes au sein de votre maternité.



7^{ÈME} MOIS

- Consultation obstétricale : le .../.../.....
- 3^{ème} échographie : le .../.../.....
- Bilan biologique
- Prise de rendez-vous pour la consultation d'anesthésie en ligne www.monrendezvousdanesthesie.fr + questionnaire d'anesthésie complété pour la consultation

8^{ÈME} MOIS

- Consultation obstétricale : le .../.../.....
- Bilan biologique

- Préparation de votre arrivée (papiers + valises) pour ne rien oublier le Jour J (voir pages 8 et 9)
- Consultation d'anesthésie : le .../.../..... (cf. page 4)

9^{ÈME} MOIS

- Consultation obstétricale : le .../.../.....
- Consultation avec bilan biologique

LE JOUR J

- Prévenir de votre arrivée au 04.73.40.80.50
- Prendre votre dossier complet et vos valises (voir pages 8 et 9)

3^{ème}

TRIMESTRE

Consultations avec : psychologue , diététicienne , assistante sociale , tabacologue , consultante en lactation

- Si vous souhaitez les rencontrer lors d'une consultation individuelle et gratuite, adressez-vous à une sage-femme ou à votre gynécologue ou à votre référente Materniteam au **04 73 40 83 40**.
- Un ostéopathe périnatale et pédiatrique est présent dans l'établissement deux matinées par semaine. Renseignez-vous auprès de votre référente Materniteam.

Présentation du pôle maternité

Notre maternité de niveau IIA fait partie du Réseau de Santé Périnatal d'Auvergne, qui regroupe des maternités publiques et privées.

Appel 24h/24h :
04 73 40 80 50

Le bloc obstétrical

Le bloc obstétrical est situé au niveau 0 du pôle mère-enfant, vous y accédez 24h / 24h et 7j / 7j.

Présentation de la structure

Le bloc obstétrical est organisé autour de 4 chambres de pré-travail, de 6 salles de naissances dont une salle nature (voir page 11) équipées pour la surveillance de la mère et de l'enfant à venir et de 2 salles de césarienne.

Découvrez notre chambre CALM *Comme à la Maison* (voir présentation p. 14)



Personnel

Une équipe médicale pluridisciplinaire vous accueille 24h/24. Elle est composée de chirurgiens gynécologues obstétriciens, médecins anesthésistes réanimateurs, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, auxiliaires de puériculture et aides soignantes qui vous accompagnent pour la naissance de votre enfant et votre séjour en maternité.

L'unité de Néonatalogie

L'unité se situe au niveau 0, à l'entrée du bloc obstétrical (voir présentation de la structure page 11).



S'inscrire et suivre sa grossesse

Votre inscription à la maternité

Dès le 4^{ème} mois de grossesse, vous devez vous inscrire à la maternité afin que le suivi global de votre grossesse (administratif et médical) se passe dans les meilleures conditions.



Pour toutes questions relatives à votre inscription, n'hésitez pas à contacter :
Votre Référente Materniteam au
04.73.40.83.40

Votre inscription à la maternité peut se faire auprès :

- De votre Référente Materniteam (sur RDV au 04.73.40.83.40 Bureau Materniteam - Service M1)
- Du Bureau des préadmissions (Sans RDV - Entrée Nord - 9h à 18h)

Documents à fournir :

- Fiche d'admission administrative complétée
- Photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Photocopie de votre carte vitale et attestation d'assurance sociale et/ou de Couverture Médicale Universelle (CMU) en cours de validité, avec inscription de vos droits maternité à 100 %
- Photocopie de votre carte de complémentaire santé en cours de validité (mutuelle, assurance, prévoyance)

La consultation d'anesthésie

Que vous décidiez d'accoucher avec ou sans anesthésie péridurale, la consultation d'anesthésie est indispensable pour une prise en charge optimale.

Elle se fait au **8^{ème} mois de grossesse**.

L'anesthésiste procède à un examen médical.

Lors de cette consultation, vous devez apporter :

- Le questionnaire d'anesthésie complété
- Votre carte de groupe sanguin
- Vos derniers résultats de prise de sang et éventuels bilans de cardiologie

Prenez rendez-vous avec un anesthésiste en ligne :

www.monrendezvousdanesthesie.fr

ou 04 43 55 19 48



Les examens cliniques

Pendant neuf mois, vous allez bénéficier d'une attention toute particulière. 8 consultations sont prévues au cours de votre grossesse :

- 7 consultations obstétricales : la première, avant la fin du premier trimestre, puis une fois par mois. Le médecin veille au bon déroulement de votre grossesse, évalue les risques éventuels et adapte la surveillance et les prescriptions,
- 1 consultation d'anesthésie.

Vous devez impérativement effectuer vos consultations du 8^{ème} et du 9^{ème} mois auprès d'un obstétricien de l'Hôpital Privé.

Pour prendre rendez-vous, **appelez le 04 73 40 80 40 et demandez le secrétariat du gynécologue obstétricien que vous avez choisi. Vous avez également la possibilité de prendre rdv sur internet via le site www.doctolib.fr**

Les examens biologiques

Ces examens doivent être réalisés tous les mois par un laboratoire de biologie médicales. Il est fortement conseillé de réaliser ces examens dans le même laboratoire.

Notre établissement est pourvu d'un laboratoire de biologie médicale. Toutes vos analyses peuvent y être effectuées sans rendez-vous.

Les échographies

3 échographies sont recommandées si la grossesse se déroule normalement :

- entre 11 et 13 semaines d'aménorrhée : la 1^{ère} échographie permet en particulier la datation de la grossesse
- au 5^{ème} mois de grossesse : la 2^{ème} échographie est une échographie morphologique
- au 3^{ème} trimestre : la 3^{ème} échographie s'effectue pour évaluer le bien-être fœtal.

L'Hôpital Privé la Châtaigneraie dispose de **4 appareils d'échographie 3D/4D** dédiés à l'échographie obstétricale. **Du matériel haut de gamme pour un rendu extraordinaire permettant d'obtenir des images d'un réalisme surprenant du fœtus humain, afin d'améliorer la fiabilité du diagnostic.**

L'entretien prénatal du 4^{ème} mois

Un entretien prénatal est proposé au cours du 4^{ème} mois.

Cet entretien est vivement conseillé pour préparer la venue de votre enfant. C'est un moment privilégié d'écoute et d'échanges qui permet d'aborder toutes les questions que vous vous posez sur le plan médical, social et sur le vécu de la grossesse.

Cet entretien, seule ou en couple, dure environ 3/4 d'heure. Il est réalisé par une sage-femme de l'équipe. L'entretien peut aussi être réalisé par une sage-femme libérale. Il est pris en charge à 100% par la CPAM.

Pour prendre rendez-vous, veuillez composer le 04 73 40 83 40

Consultations suivi de grossesse et préparation à la naissance

Vos consultations de suivi de grossesse et séances de préparation à la naissance peuvent être assurées par une sage femme de l'équipe de Maternité.

Renseignements au 04 73 40 83 41.

Rendez-vous en ligne via www.doctolib.fr « Emilie Aoust - Sage-Femme ».

Le programme Materniteam



Un accompagnement gratuit et personnalisé tout au long de votre grossesse.

Vous recherchez des informations sur la maternité ?

Vous êtes au début de votre grossesse et vous avez des questions sur ce parcours qui vous attend ?

Materniteam vous accompagne gratuitement avant, pendant et après la grossesse pour vous présenter l'établissement, vous renseigner sur vos démarches administratives et répondre à vos questions.

Notre Référente Materniteam

Elle vous accompagne et vous suit tout au long de votre grossesse. Elle est à votre disposition pour vous guider et répondre à toutes vos questions

PROGRAMME MATERNITEAM :

Avant la grossesse :

Pour tout savoir sur notre maternité

Pendant la grossesse :

- Rendez-vous pour l'entretien du 4^{ème} mois
- Vous accompagner dans les démarches administratives, les prises de rendez-vous
- Visiter la maternité
- Participer gratuitement à nos ateliers et nos informations thématiques

Pendant le séjour et... après :

- Un accompagnement par les équipes dans vos premiers pas de parents
- Le « café poussette »
- Des ateliers thématiques gratuits

N'hésitez pas à contacter notre Référente Materniteam dès le début de votre grossesse :

Par téléphone : 04 73 40 83 40
Par mail : materniteam.cha@elsan.care

Bureau Materniteam
Entrée Sud - Niveau -1 dans le service M1



Une application mobile personnalisée

Pour rester connectée à votre maternité tout au long de votre grossesse, votre maternité vous propose une application mobile **Materniteam**.

Grâce à cette application, vous pouvez bénéficier d'un calendrier interactif, de conseils et d'astuces à toutes les étapes de la grossesse, de check-lists personnalisables, de bons plans shopping, ... pour bien se préparer à l'arrivée de bébé et à la parentalité. Découvrez et **inscrivez-vous gratuitement via cette application à nos ateliers gratuits**.



Materniteam



Nos ateliers & rencontres

Afin de vous accompagner avant, pendant et après la naissance, nos équipes vous proposent de participer à différents ateliers & rencontres. Plusieurs ateliers thématiques vous sont proposés gratuitement :

Massage bébé
Allaitement maternel
Naître à la Châtaigneraie
Se préparer pour le jour J

Nutrition et grossesse
Diversification alimentaire du nourrisson
L'arrivée de bébé dans la famille
Premiers gestes de puériculture...

Le planning des ateliers gratuits Materniteam est disponible :

- Sur l'application «Materniteam» (avec inscription directement via l'application)
- Sur notre page Facebook «Hôpital Privé la Châtaigneraie»



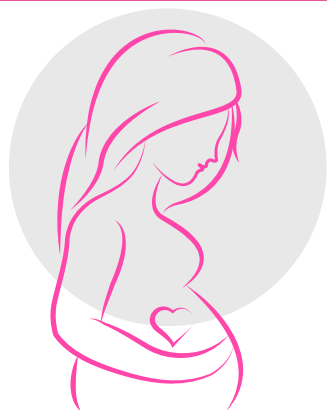
Notre page Facebook

Afin de ne rien rater de l'actualité de votre maternité, les événements et ateliers à venir, la liste des naissances au fil des mois...suivez-nous sur notre page Facebook :



Hôpital Privé la Chataigneraie





Fiche documents administratifs



Documents à fournir lors de votre arrivée

- Votre carte d'identité ou un autre document justifiant de votre identité (passeport, permis de conduire...)
- Votre carte Vitale ou une attestation délivrée par la sécurité sociale
- Votre carte d'affiliation à la mutuelle
- Votre attestation CMU (Couverture Maladie Universelle) si vous en bénéficiez



Documents à fournir à l'équipe médicale

- Imprimé « Personne de confiance » complété et signé
- Votre dossier obstétrical
- Votre carte de groupe sanguin avec 2 déterminations
- Vos échographies ou radiologies faites pendant votre grossesse
- Tous les bilans sanguins faits pendant votre grossesse (en version papier)
- Votre livret de famille et/ou reconnaissance anticipée

Déclaration de naissance :

Afin de vous faciliter la démarche, la déclaration de naissance de votre bébé à la mairie est effectuée par la Maternité de l'Hôpital Privé la Châtaigneraie

Documents à fournir à la sage-femme, le jour de la naissance de votre enfant :

Si vous êtes mariés :

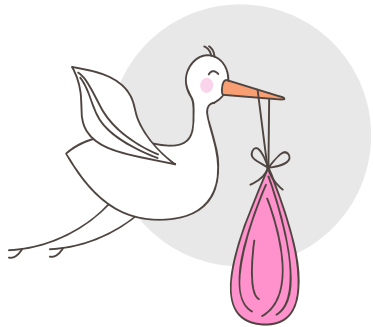
- Le livret de famille
- La copie d'acte de mariage traduit en français (pour les couples mariés ne disposant pas de livret de famille)

Si vous n'êtes pas mariés :

- Le livret de famille (si vous en possédez déjà un)
- La reconnaissance anticipée (si vous ne l'avez pas faite, vous devrez vous déplacer à la Mairie de Beaumont dans les 5 jours qui suivent la naissance de votre enfant).

Si vous souhaitez faire un choix de nom (double nom ou nom de la maman) :

- La déclaration de choix du nom de famille pour le premier enfant commun
- La copie de la pièce d'identité des parents.



Fiche trousseau

Préparez à l'avance vos 2 valises que vous allez emmener à la maternité, cela vous évitera de le faire en urgence en cas de départ précipité

- Une pour la salle de naissance
- Une pour le séjour

Pour la salle de naissance

POUR MAMAN

- 1 brumisateur
- 1 CD de musique
- De la lecture ou une autre occupation
- 1 tenue ample et pratique que vous porterez après l'accouchement
- Un maillot de bain pour la maman et le papa si vous souhaitez utiliser notre salle nature (Voir page 11)

POUR BÉBÉ

- 1 body
- 1 brassière ou gilet de laine
- Des chaussettes ou chaussons
- 1 bonnet
- 1 pyjama
- 1 gigoteuse

Pour la sortie du nouveau-né

- 1 siège auto homologué
- 1 tenue chaude adaptée à la saison

Pour le séjour

POUR MAMAN

- Votre nécessaire de toilette
- Des serviettes de toilette
- Des slips en coton ou jetables
- Des protections hygiéniques
- Des tenues vestimentaires confortables
- Des soutiens-gorges adaptés

POUR BÉBÉ

- Des bonnets x2
- Des brassières de laine x2
- Des chaussettes
- Des pyjamas
- Des bodys
- Des serviettes de toilette x2
- Un thermomètre

x7 afin de changer régulièrement votre bébé si besoin.

SI VOUS AVEZ CHOISI D'ALLAITER

- 2 soutiens-gorges d'allaitement (prévoir une taille de bonnet supplémentaire)
- 1 coussin d'allaitement
- Des coussinets d'allaitement

Une équipe d'obstétriciens, d'anesthésistes, de pédiatres, de sages-femmes, de puéricultrices et auxiliaires de puériculture, des aides-soignantes est présente sur place 24h/24 et 7j/7 pour assurer la permanence des soins.

Pour un avis ou pour prévenir de votre arrivée, appelez l'équipe de garde au :

04 73 40 80 50

Toutes les mesures d'hygiène sont mises en place pour vous assurer la sécurité d'une prise en charge optimale.

Le Jour J

Quand venir à la maternité ?

En cas de :

- Contractions utérines fréquentes et/ou douloureuses
- Fièvre supérieure à 38°
- Perte de sang ou perte des eaux (même sans contraction)
- Diminution ou absence de mouvements du bébé
- Dépassement du terme
- Chute, choc, accident
- **ou tout simplement si vous êtes inquiète pour toutes autres raisons...**

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité et en l'absence de caractère d'urgence, nous vous demandons de :

- prendre le temps de prendre une douche
- enlever vos bijoux (risque de perte)
- retirer votre vernis à ongles (sur les mains et sur les pieds)
- retirer vos lentilles de contact (pensez à vous munir de vos lunettes)
- retirer vos piercings



À votre arrivée

À votre arrivée, présentez-vous à l'entrée du bloc obstétrical (signalétique rose) où une sage-femme vous prendra en charge.

En salle d'accouchement, une seule personne de votre choix est autorisée à vous accompagner.

Il n'y a pas de visite possible en salle de naissance.

La césarienne : mettre au monde autrement

La décision d'accoucher par césarienne ou par les voies naturelles est réévaluée tout au long de la grossesse et durant le travail.

L'intervention se passe, le plus souvent, sous anesthésie loco-régionale (péridurale ou rachi-anesthésie), c'est-à-dire que seul le bas du corps est anesthésié, ce qui vous permet d'être consciente et de profiter de la naissance de votre enfant.

Dans de rares cas, une anesthésie générale sera faite après discussion entre votre gynécologue-obstétricien et l'anesthésiste, en fonction de votre situation.

Après accord de l'équipe médicale, votre conjoint peut vous accompagner au bloc opératoire.

Après l'intervention, vous serez accueillie en salle de réveil. Dans la mesure du possible, votre conjoint peut vous rejoindre un moment avec votre enfant. Vous regagnez votre chambre après un séjour de 2 heures en salle de réveil.





Notre salle nature

Notre salle nature, qui vise à soulager la maman dans son travail, est équipée :

- D'une **baaignoire** pour relaxer la future maman et favoriser la dilatation du col
- D'un **lit rond** ergonomique et spacieux pour respecter le choix de positions de la patiente
- De **lianes de suspensions** vouées à réaliser des étirements
- De **ballons** permettant des exercices qui favorisent le travail
- D'un **monitoring sans fil et immergeable** qui permet la surveillance du travail en laissant la future maman libre de ses mouvements y compris dans la baignoire

Des **lumières modulables** et la **diffusion de musique** viennent compléter cet espace cocooning. Votre conjoint trouvera facilement sa place et pourra être d'un précieux soutien pour la future maman.

Un espace alliant confort et sécurité

La salle nature est intégrée au sein même de la salle de naissance, attenante aux salles d'accouchements et au bloc opératoire d'urgence. L'accompagnement sera assuré par les sages-femmes et votre obstétricien référent.

L'accès à la salle nature

Vous pourrez accéder à la salle nature, après discussion de votre dossier médical avec l'équipe pluridisciplinaire. Toute l'équipe de la maternité est disponible pour vous accompagner au mieux dans votre choix. En fonction du déroulement de la naissance et après discussion avec l'équipe médicale, nous choisirons le moment de vous installer en salle de naissance. L'absence de contre-indications médicales sera réévaluée tout au long du travail par l'équipe médicale. Vous pouvez découvrir cet espace lors de la visite de la maternité avec notre référente Materniteam. Tout est réuni pour mettre au monde un enfant sereinement, dans le respect de la physiologie avec la sécurité médicale.

L'unité de néonatalogie

Présentation de la structure
Le service de néonatalogie de niveau IIA comporte 6 lits. Il prend en charge les nouveau-nés à partir de 33 SA et/ou 1500g nécessitant des soins, des surveillances ou des traitements spécifiques en raison de leur prématurité, de leur petit poids de naissance ou d'une pathologie particulière.

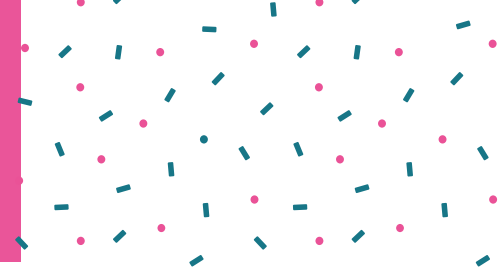
Vous avez la possibilité d'être auprès de votre enfant à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Vous pourrez venir auprès de votre enfant et être associés aux soins quand vous le souhaitez.

Pour les visites : Les frères et soeurs sont autorisés à entrer en service néonatalogie après en avoir discuté avec l'équipe soignante et en observant certaines règles. Il existe un couloir vitré permettant à vos proches de faire la connaissance de votre enfant.

Une salle d'allaitement, ainsi qu'un espace parental est mis à la disposition des parents.



Votre séjour en maternité



Après l'accouchement,

vous restez au moins 2 heures en surveillance au bloc obstétrical, votre bébé est auprès de vous. Vous serez ensuite conduite avec votre bébé dans le service de maternité.

Le jour et la nuit

Le jour, votre enfant reste auprès de vous. La nuit, vous avez la possibilité de le confier à l'équipe de soins. Néanmoins, si vous allaitez, nous vous conseillons de garder votre enfant auprès de vous.

Les soins au bébé

Vous assistez aux soins et bénéficiez de conseils personnalisés de la part du personnel soignant. Les soins sont donnés à votre enfant dans votre chambre spécialement agencée à cet effet. Chaque matin, vous aurez la visite d'une auxiliaire de puériculture pour l'aide à la toilette de votre bébé. Plusieurs tests de dépistage néonataux vous seront proposés :

- Le dépistage précoce de la surdité, réalisé à partir du 2^{ème} jour de vie de votre enfant
- Le test dit de « Guthrie », réalisé au 3^{ème} jour de vie de votre enfant, et qui permet de détecter certaines maladies graves, et de les prendre en charge le plus tôt possible.



Au cours de votre séjour, vous recevrez **la visite de différents praticiens :**

• La visite de l'obstétricien

Une visite journalière est effectuée par votre obstétricien ou l'obstétricien de garde. Il est joignable en permanence en cas de problème.

• La visite du pédiatre

Pour valider la sortie. Le carnet de santé de votre enfant vous sera remis lors de la première visite du pédiatre. Ces examens, sont à régler directement auprès du secrétariat des pédiatres.

Pour le suivi de votre enfant, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec un des pédiatres de l'établissement ou le médecin de votre choix 1 à 3 semaines après votre retour à la maison.

• La visite d'un kinésithérapeute

Si vous avez une césarienne, vous aurez un suivi par un kinésithérapeute. Si vous n'avez pas de césarienne, vous pouvez faire appel à un kinésithérapeute sur simple demande auprès de la sage-femme.



Nourrir votre enfant

Les premiers jours sont essentiels, tout n'est pas toujours facile et spontané, restez calmes et patients.

Si vous vous posez des questions par rapport à l'allaitement, qu'il soit maternel ou artificiel, n'hésitez pas à solliciter le personnel soignant, il est là pour vous aider et vous accompagner.

L'allaitement maternel

L'allaitement maternel répond aux besoins de bébé.

Le lait que vous produisez contient tous les éléments nutritionnels nécessaires au développement de votre bébé et évolue en même temps que ses besoins.

Dès le 2^{ème} trimestre, la fabrication du colostrum se met en route. Ce liquide épais et jaune, très concentré en sucres, corps gras et anticorps permet de faire face à la croissance rapide de votre enfant et de le protéger des risques infectieux.

Le colostrum est produit en petite quantité mais est adapté aux besoins de bébé durant ses premiers jours.

La montée de lait a lieu autour du 3^{ème} jour. Le lait devient alors moins dense et la quantité produite augmente.

Cela permet à bébé de compenser sa perte de poids.

Durant votre grossesse, pendant votre séjour ou après votre sortie, notre consultante en lactation est à votre disposition pour vous guider dans votre projet d'allaitement.

Elle peut vous recevoir en consultation individuelle ou en atelier. Prenez rendez-vous au 04 73 40 83 40 ou par mail lactation.cha@elsan.care

L'alimentation au biberon

Si vous faites le choix de l'alimentation au biberon, un lait premier âge simple, adapté aux besoins de votre enfant, vous sera donné. La composition de ce lait est au plus proche du lait maternel et les formules répondent aux exigences d'une législation très stricte.

La Maternité de l'Hôpital Privé la Châtaigneraie vous fournira du lait artificiel durant tout votre séjour. Pensez par contre à vous organiser pour votre retour à la maison.

Allaiter ou non est un choix personnel que nous respectons



Votre chambre

Si vous avez fait une demande de chambre particulière, elle vous sera attribuée en fonction des disponibilités. Si cette demande n'est pas satisfaite au moment de votre installation dans le service, elle le sera dès que possible. Toutes nos chambres sont équipées d'une salle de bain avec douche, d'une climatisation, d'une télévision, d'une table de chevet avec réfrigérateur intégré et d'un espace nurserie permettant d'effectuer directement en chambre les soins et le bain de votre bébé.

Il est demandé de respecter certaines mesures d'hygiène dans la chambre :

- Le coin du bébé ne doit servir qu'à ranger les affaires du nouveau-né.
- Dans les chambres doubles, il est interdit de s'asseoir sur le lit inoccupé.

Chambre CALM « Comme a La Maison »



Découvrez notre Chambre CALM pour vous sentir et accueillir votre entourage dans un environnement « Comme A La Maison ». Cette chambre lumineuse de 43 m², avec vue sur la forêt de Châtaigniers, au confort moderne et au mobilier contemporain est aménagée : d'un lit double pour accueillir les conjoints, d'une salle de bain avec toilette séparés, d'un espace salon avec table ronde, chaises, canapé et table basse pour recevoir ses proches, d'un écran plat 65 pouces et d'un accès wifi pour se divertir ; le tout accompagné de prestations hôtelières telles que la mise à disposition du linge de toilette (peignoir, drap de bain...), de chaussons, d'un petit déjeuner servi à la maman et à la personne qui l'accompagne, de quatre menus « Gourmet » pour un « Plaisir gourmand » à deux durant le séjour, mais aussi un coin courtoisie avec bouilloire, café, thé, chocolat... Renseignez-vous auprès de votre référente materniteam au 04.73.40.83.40.



Prestations hôtelières

Le bon déroulement de votre séjour et votre rétablissement passe également par votre confort et votre bien être. Pour cela, l'établissement met à votre disposition une offre variée de produits et de services destinés à vous proposer les conditions de séjour les plus optimales.



Repas

Le petit-déjeuner est servi entre 7h30 et 8h, le déjeuner entre 11h30 et 12h. Une collation est prévue à 16h15 et le dîner à 18h30. Si vous suivez un régime particulier, veuillez le signaler à la sage-femme ou l'aide soignante dès votre arrivée. Vous aurez la possibilité de choisir votre menu d'après les propositions qui vous seront faites par le personnel. Pour votre confort, nous vous proposons également un menu «Gourmet» à la carte. (renseignez-vous auprès du personnel).



Accompagnant

Si vous êtes en chambre particulière, une personne majeure peut séjourner à vos côtés (non autorisé en chambre double). Des lits accompagnants sont à votre disposition. Les tarifs sont affichés dans la chambre. Vous avez aussi la possibilité de faire livrer des plateaux repas en les commandant au préalable auprès du restaurant accompagnants ouvert aux familles et aux visiteurs de 12h à 13h15. Un Bar-Salon de thé se situe dans les locaux du restaurant, il est ouvert tous les jours de 7h30 à 18h et vous propose pâtisseries et sandwiches « maison », boissons chaudes et froides. Des distributeurs de boissons, friandises et sandwiches sont également à votre disposition (signalétique orange, vert ou jaune).



Visites

Les visites sont autorisées de 15h à 20h si l'état de la maman et de l'enfant le permettent. La présence du conjoint est autorisée à toute heure. Les frères et sœurs sont les seuls enfants admis dans le service. Il vous est demandé de ne pas recevoir plus de 3 visiteurs en même temps. Nous vous demandons de faire plus particulièrement attention au nombre et à la durée des visites lorsque vous êtes en chambre double.



Silence

Le silence contribue à votre rétablissement autant qu'à celui des autres mamans et au bien-être des bébés. Nous vous demandons, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.



Boutique et Presse

Deux boutiques/presse sont ouvertes du lundi au vendredi, ainsi que le week-end et les jours fériés (à l'entrée Nord uniquement).. Elles sont situées à l'entrée Nord et à l'entrée Sud de l'établissement et vous proposent lectures diverses, journaux, papeterie, confiseries, cadeaux, nécessaires de toilette...



Sécurité

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs et dans votre chambre.



Parking

Le parking est à la disposition des patients et des visiteurs. Le parking n'étant pas gardé, il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les voitures. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol. Nous vous demandons de respecter les emplacements pour personnes handicapées, ainsi que les interdictions de stationner sur les voies dédiées aux secours et aux véhicules sanitaires.



Dépôt d'argent et objets de valeur

Nous vous déconseillons d'apporter des bijoux ou de vous munir d'une importante somme d'argent. N'oubliez pas de déposer dans le coffre de votre chambre toutes vos valeurs ou effets personnels. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.



Hygiène et environnement

L'établissement met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux, sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement. Les fleurs coupées et les plantes en terre sont déconseillées car les bactéries s'y développent facilement. En application de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le tabagisme, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux de l'établissement.



Interprètes

Des membres du personnel maîtrisent plusieurs langues étrangères (anglais, espagnol, arabe, etc.). En cas de besoin, merci de contacter le personnel soignant.



Photographe

Un photographe est présent 4 fois par semaine et vous propose ses services (renseignez-vous auprès du personnel).



Coiffeur & Esthéticienne

Vous avez la possibilité de faire venir un coiffeur ou une esthéticienne (renseignez-vous auprès de l'accueil de l'établissement).



Culte

Vous pouvez, si vous le souhaitez, recevoir la visite d'un ministre du culte de votre choix. Vous pouvez également accéder à la chapelle en le demandant au personnel soignant ou à l'accueil de l'entrée Nord.

Votre retour à la maison



Nos conseils de sortie

Une fiche "Conseils de sortie" vous sera remis avec quelques consignes et conseils pour le retour à la maison. N'hésitez pas à le lire durant votre séjour et à poser toutes vos questions à nos professionnels qui sont à votre écoute pour vous accompagner dans ce nouveau rôle de parents.

Des ateliers sont également organisés autour du retour à la maison de bébé pour vous permettre d'échanger avec l'équipe soignante et d'autres mamans.

Votre sortie peut se faire quel que soit le jour de la semaine avant 11h30. Elle est organisée d'un commun accord entre votre gynécologue et le pédiatre.

Les formalités de sortie

Merci de vous rendre au bureau des sorties (entrée nord) ouvert dès 8h30 pour finaliser votre sortie (télévision, téléphone, chambre particulière, et autres prestations...).

Si au moment de votre sortie, l'accord de prise en charge mutuelle ne nous est pas parvenu vous devrez faire l'avance des frais (frais de chambre particulière et autres prestations hôtelières) et envoyer la facture acquittée à votre mutuelle pour votre remboursement.

Sortie contre avis médical

Vous devrez obligatoirement et en application des textes légaux signer une attestation circonstanciée indiquant que vous avez bien été informée des risques encourus pour votre santé et celle de votre enfant le cas échéant.

Après la sortie

La maternité reste à votre écoute en cas de doute ou d'inquiétudes et reste joignable 24h/24 au 04 73 40 80 50. N'oubliez pas de déclarer la naissance de votre enfant auprès de la sécurité sociale, de votre caisse d'allocations familiales (CAF), de vos mutuelles et employeurs, soit par simple courrier en joignant un acte de naissance de votre enfant, soit directement en ligne en vous rendant sur leurs sites respectifs.



Pensez à remplir votre questionnaire de satisfaction

Dans un souci d'amélioration continue de votre prise en charge, nous vous remercions de remplir le questionnaire de satisfaction mis à votre disposition dans votre chambre et de le remettre au personnel à votre sortie. Vos réponses et commentaires seront pris en compte, analysés par l'équipe qualité et transmis à la direction pour répondre au mieux à vos attentes. Conformément à la directive ministérielle et dans le cadre du dispositif national e-Satis mis en place par la Haute Autorité de Santé, vous êtes susceptible d'être contactée, après votre séjour dans notre établissement, afin de recueillir votre satisfaction concernant votre hospitalisation.

Le centre d'Assistance Médicale à la Procréation de l'Hôpital la Châtaigneraie regroupe les équipes du CERES (Centre d'Études et de Recherche pour la Stérilité) pour les activités cliniques et du laboratoire Gen-Bio pour les activités biologiques, depuis mai 2004.

La naissance du premier bébé a suivi rapidement l'année suivante validant le succès des premières tentatives de fécondation in vitro.

Le CERES est composé de médecins gynécologues spécialisés dans la prise en charge de l'infertilité (Drs Florence Alexandre, Christelle Ballester-Grobost, Jean-Luc Meyer et Anne Philippe) et de leurs secrétaires qui assurent votre accueil et votre encadrement administratif. L'équipe biologique comprend deux médecins biologistes et trois techniciennes de laboratoires spécialisés en biologie de la Reproduction, des infirmières et des secrétaires.

Le groupe pluri-disciplinaire d'AMP est complété par des chirurgiens urologues ayant reçu une formation spécialisée en andrologie, des psychologues et un biologiste spécialisé assurant le conseil génétique.

La prise en charge des couples commence par un rendez-vous sans délai d'attente avec un médecin spécialisé du CERES.

Après un examen clinique et quelques examens complémentaires (radiologiques, biologiques), les dossiers médicaux des couples pris en charge font l'objet d'un examen attentif en réunion pluridisciplinaire au cours de laquelle est prise une décision thérapeutique.

Un rendez-vous avec le biologiste est proposé systématiquement avant la première tentative de FIV.

En cas de succès, la grossesse ne fait pas l'objet d'une surveillance particulière et le suivi peut-être effectué par le praticien et l'établissement de votre choix.

Le centre met en oeuvre les techniques les plus innovantes actuellement disponibles : identitovigilance et traçabilité par système Witness®, incubation avec technologie time-lapse pour le suivi permanent du développement embryonnaire, congélation par technique de vitrification, IMSI (choix des spermatozoïdes à très fort grossissement).

Le centre est certifié selon le référentiel ISO 9001 : 2015 qui garantit la qualité de l'organisation des activités cliniques et biologiques. Il est la reconnaissance du travail effectué par le centre pour la qualité de ses prestations.

En outre, il est autorisé pour les actes de préservation de la fertilité.



LE CERES - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE POUR LA STÉRILITÉ

Lundi de 9h à 12h30, mercredi de 9h à 12h,
mardi - jeudi - vendredi de 9h à 13h

- Tél. : 04 73 40 80 85 – Fax : 04 73 40 80 14
- Mail : centreceres@gmail.com
- Site internet : www.pma-clermont-ferrand.fr

LE LABORATOIRE GEN-BIO CHATAIGNERAIE

Du lundi au vendredi : 7h à 19h sans interruption
et 7h30 à 17h le samedi

- Tél. : 04 73 15 06 06 – Fax : 04 73 15 06 09
- Mail : laboratoire.beaumont@genbio.fr
- Site internet : www.genbio.fr

Droits & devoirs

ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SOINS, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

La Loi du 4 mars 2002 a réglementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés. Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation.

Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par la Clinique.

Cette désignation est révocable à tout moment. Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir. (cf. Fiche Personne de confiance/Directives anticipées).

PATIENTS MINEURS ET PATIENTS MAJEURS SOUS TUTELLE

Toute intervention ou toute anesthésie générale sur un mineur nécessite une autorisation signée par les parents ou le représentant légal. Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir, sont délivrées exclusivement à leurs représentants légaux (respectivement le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur). Chaque fois que cela est possible, le praticien en charge d'un patient mineur ou majeur protégé informe l'intéressé(e) de manière adaptée à sa maturité ou à son discernement et le fait participer dans la même mesure à la prise de décision le concernant. Son consentement est systématiquement recherché. Si le refus d'un traitement par le titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur entraîne des conséquences graves pour la santé de l'intéressé(e), le médecin délivre les soins indispensables. Une charte de l'enfant hospitalisé est à disposition en services de soins.

INFORMATION SUR LES TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET SUR L'EXERCICE DE VOS DROITS

En tant que patient, vous allez bénéficier d'une consultation ou faire l'objet d'une hospitalisation au sein L'Hôpital Privé la Châtaigneraie membre du groupe ELSAN et à ce titre, vos données à caractère personnel, d'identification et de santé, vont faire l'objet d'une collecte et d'un traitement. Vous disposez de droits sur vos données – accès, rectification, opposition, limitation, portabilité, effacement-pour en savoir plus consultez la notice d'information disponible sur demande à l'accueil de l'établissement.

La notice d'information est également affichée dans les salles d'attente de l'établissement. L'Hôpital Privé la Châtaigneraie et le groupe ELSAN s'engagent à traiter l'ensemble de vos données collectées de manière conforme aux textes applicables à la protection des données à caractère personnel (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Européen Général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données). La notice d'information disponible selon les modalités exposées ci-dessus vous permet également de prendre connaissance de la façon dont vos données sont traitées dans le cadre des activités de L'Hôpital Privé la Châtaigneraie et du groupe ELSAN. Elle répond aux questions suivantes :

- | | |
|--|---|
| (1) Qui collecte vos données et à quelles fins ? | (2) Quelles données sont collectées et sur quelle base légale ? |
| (3) Qui peut accéder à vos données ? | (4) Combien de temps vos données sont conservées ? |
| (5) Où sont conservées vos données ? | (6) Quels sont vos droits sur vos données ? |

IDENTITOVIGILANCE

Nos établissements sont engagés dans un système de surveillance et de gestion des risques et erreurs liés à l'identification des patients. Deux bracelets seront mis à votre bébé (1 au poignet et 1 à la cheville) et un bracelet vous sera également mis (au poignet) tout au long de votre hospitalisation. Pour nous aider, n'oubliez pas de vous munir d'une carte d'identité.



NON DIVULGATION DE PRÉSENCE

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement à l'hôtesse d'accueil et/ou à l'infirmier(ère) de votre secteur d'hospitalisation, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat. Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)

À l'occasion de votre prise en charge, vous pouvez demander la création de votre DMP - ou elle vous sera proposée, afin de faciliter la coordination, la qualité et la continuité des soins entre les professionnels de santé qui vous soignent. Seuls les professionnels de santé que vous autorisez peuvent alimenter et/ou consulter votre DMP.

Votre consentement à la création de votre DMP est recueilli de façon dématérialisée et son recueil est tracé. Pour garantir leur confidentialité, les données de votre DMP sont stockées chez un hébergeur national, agréé pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel. (Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser aux professionnels de santé qui participent à la prise en charge ou consulter la brochure d'information du DMP sur le site dmp.gouv.fr.)

ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'Hôpital Privé La Châtaigneraie s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier médical, il vous suffit d'un faire la demande auprès de la Direction de l'Hôpital Privé la Châtaigneraie. La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication. Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier médical doit être formulée par écrit auprès de la Direction de l'Hôpital Privé la Châtaigneraie, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité et de votre carte vitale. Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés. En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 3 janvier 2007.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 du Code de la santé publique s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de son nom, prénom, date et lieu de naissance. Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux. A tout moment et par tous moyens, elles sont modifiables ou annulables. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge dans l'établissement.

Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins - dont votre personne de confiance. Pour ce faire, nous vous conseillons de vous rapprocher du cadre de soins.

DON D'ORGANES

Le don d'organes et de tissus est un geste de fraternité et de solidarité. En vertu de la loi applicable depuis le 1^{er} janvier 2017, chacun d'entre nous est considéré comme donneur d'organes potentiel. Toutefois, si vous n'entendez pas faire de don d'organe, vous devez obligatoirement vous inscrire sur le « registre national de refus » ou rédiger un document attestant votre refus, lequel sera ensuite confié à une personne dédiée. Il est donc important en amont que votre choix puisse être connu de vos proches. Pour toutes questions : www.dondorganes.fr ou www.agence-biomedecine.fr



ÉLÈVES ET STAGIAIRES

Sauf opposition de votre part, des élèves et/ou stagiaires pourront participer à votre prise en charge. Il vous est possible de refuser en l'indiquant à un soignant de service.

COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Cette Commission veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches. Elle a un rôle de médiation.

Elle est essentiellement compétente pour les questions relatives aux conditions de votre prise en charge que ce soit dans le domaine des soins, des conditions matérielles ou de l'accueil qui vous a été réservé.

Vous pouvez saisir la Commission en adressant une lettre à la Direction. Vous pouvez également rencontrer un membre de la commission en vous adressant auprès du cadre soignant de votre service. Les associations présentes à la CDU sont :

- UFC QUE CHOISIR - blgerard@wanadoo.fr / annie.kozlowski63@gmail.com
- FNATH - jean.tournebize@sfr.fr
- CLCV - puy-de-dome@clcv.org

La liste des membres de la CDU est affichée au bureau des entrées. Vous pouvez également demander les résultats des enquêtes de satisfaction au cadre soignant dont vous dépendez.

MÉDIATEUR À LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (CLUD)

« Toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées.

Toute personne a le droit d'avoir une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance. Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que ce droit soit respecté » article L.1110-5 du Code de la santé publique. N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant vous aiderez les médecins à mieux vous soulager. Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS (CLIN)

La clinique prend en compte l'hygiène hospitalière et la prévention des infections associées aux soins. La prévention des infections est l'affaire de tous : soignants, non soignants, patients et visiteurs.

COMITÉ DE SÉCURITÉ TRANSFUSIONNELLE ET D'HÉMOVIGILANCE

L'activité transfusionnelle est encadrée par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance.

DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

Tous les résultats sont disponibles sur le site www.scopesante.fr

10 bonnes raisons d'accoucher à la Châtaigneraie

1 Un suivi médical personnalisé assuré par le même gynécologue-obstétricien (de votre choix) tout au long de votre grossesse aussi bien sur le plan obstétrical que sur le plan échographique, et personnalisation de votre accouchement avec prise en charge par une équipe restreinte (sages-femmes, votre gynécologue ou le gynécologue de garde en son absence).

2 Une permanence médicale complète 24h/24 – 7j/7 –avec la présence, sur place, tout au long de l'année, de gynécologues-obstétriciens, d'anesthésistes et de sages-femmes expérimentées assurant ainsi, de jour comme de nuit, l'accueil des urgences, la prise en charge et l'hospitalisation des grossesses à risque ainsi que la prise en charge rapide de la douleur dans des garanties optimales de sécurité, avec un anesthésiste expérimenté, dédié à la salle de travail, 24 h / 24h.

3 Un service de Néonatalogie de 6 lits, situé à proximité des chambres des mamans et prenant en charge les nouveaux-nés dès 33 SA avec un poids de naissance supérieur à 1500g, sous la responsabilité de 3 pédiatres présents la journée et d'astreinte la nuit. Les professionnelles chargées de la prise en charge de ces nouveaux-nés allient efficacité et douceur tout en préservant le lien mère-enfant.

4 Un plateau technique moderne dédié à l'univers de la maternité : 4 salles de pré-travail, 6 salles de naissance dont 1 salle nature spécialement conçue pour les patientes souhaitant accoucher naturellement dans un environnement sécurisé ; 2 salles de césarienne, une unité d'imagerie médicale (échographies 3D et 4D, radiologie interventionnelle sur place), une unité de soins continus assurant une sécurité optimale.

5 Un établissement pluridisciplinaire où sont réunis sur un même site différentes spécialités médico-chirurgicales et paramédicales, qui peuvent intervenir rapidement que ce soit pour les besoins de la maman ou de son bébé (psychologues, assistante sociale, radiologues, kinésithérapeutes, ostéopathe, un laboratoire pour effectuer vos examens biologiques mensuels de laboratoire, une sage-femme pour vos cours de préparation à l'accouchement, et un centre de PMA (Procréation Médicalement Assistée).

De plus, sa Maternité fait partie du **Réseau Périnatalité d'Auvergne (RSPA)** qui travaille en collaboration avec le CHU d'Auvergne afin d'assurer la continuité des soins entre tous les professionnels de santé.

6 Une césarienne est programmée, le papa aura la possibilité, s'il le souhaite, de rester à vos côtés pour assister à la naissance de bébé et vous rejoindra avec celui-ci en salle de réveil dès les 1ers soins donnés.

7 Un accompagnement personnalisé vous est proposé gratuitement avec le programme Materniteam animée par nos référentes, Elodie et Emilie, pendant et après votre grossesse. Vous bénéficierez d'une visite de la maternité, d'une aide pour vos démarches administratives et vos prises de rendez-vous tel que l'entretien du 4ème mois avec **Peggy**, sage-femme, ainsi que d'ateliers pour vous et le futur papa abordant différentes thématiques et animés par le personnel de notre maternité qui répondront à vos interrogations et vous permettront d'aborder toutes les questions que vous vous posez sur le plan médical, social et sur le vécu de la grossesse.

8 Une sage-femme tabacologue, Peggy, et une puéricultrice-consultante en lactation, Frédérique sont à votre disposition si vous le souhaitez ou si vous avez besoin de conseils, pour une consultation gratuite et individuelle pendant ou même après votre grossesse.

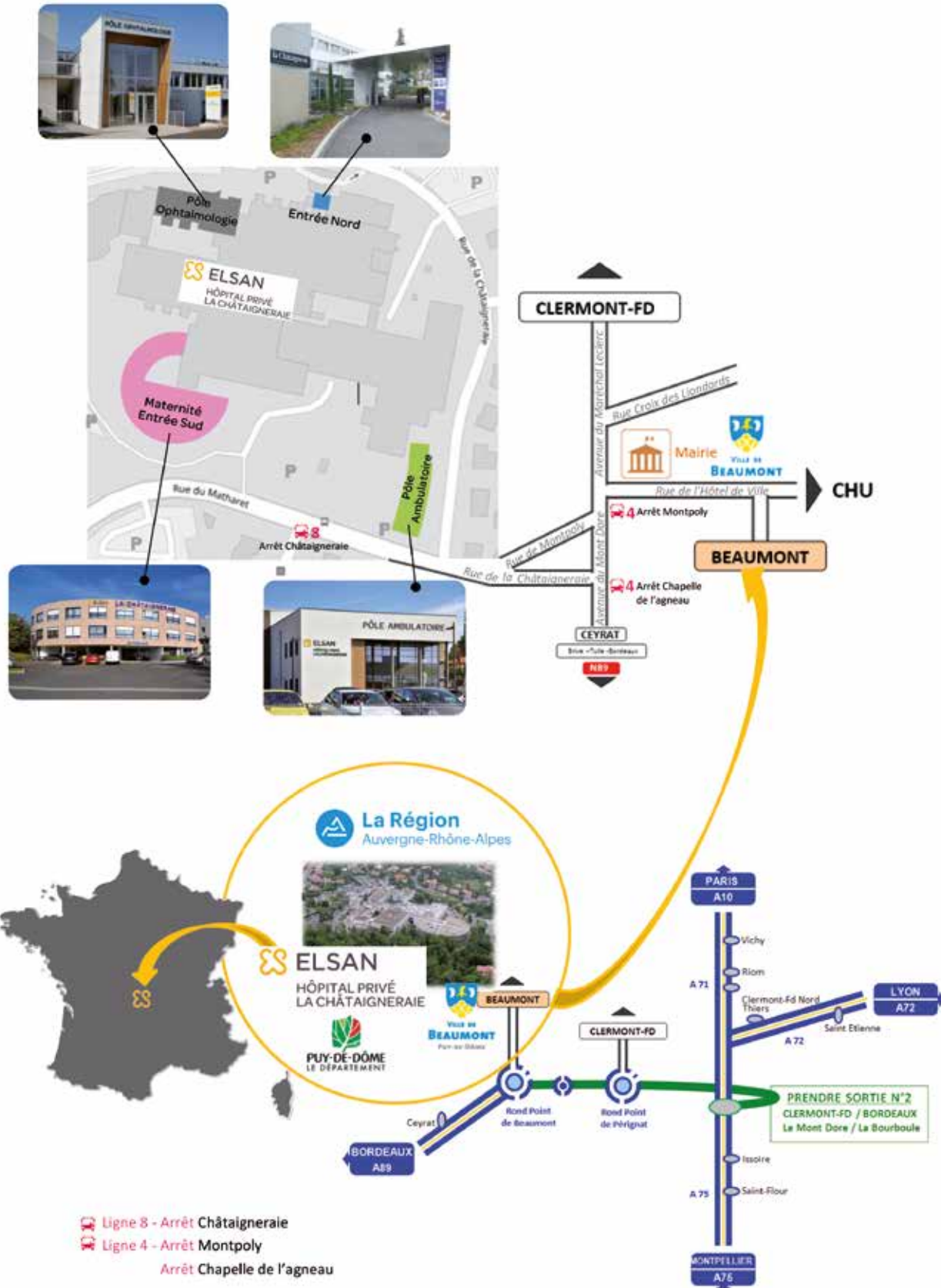
9 Une sage-femme libérale peut vous accoucher si celle-ci a passé une convention avec l'Hôpital Privé la Châtaigneraie, sous la responsabilité du gynécologue de garde. Vous pourrez aussi, en concertation avec votre gynécologue-obstétricien, rencontrer une sage-femme de l'équipe de salle de naissance pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet de naissance afin de respecter au mieux vos attentes.

10 Une nurserie est à votre disposition pour accueillir votre bébé sous la surveillance de notre personnel soignant si vous désirez vous reposer la nuit. Une offre hôtelière de qualité vous sera proposée avec des chambres spacieuses et fonctionnelles disposant d'un espace nurserie permettant d'effectuer directement en chambre les soins et le bain de bébé.

UNE MATERNITÉ À TAILLE HUMAINE

UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ AYANT VALIDÉ SA CERTIFICATION PAR LA HAS
(HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ) SANS AUCUNE RÉSERVE.

Plan de l'établissement



Suivez-nous sur
Hôpital Privé la Châtaigneraie.



Téléchargez notre application
Materniteam

Hôpital Privé la Châtaigneraie
59, Rue de la Châtaigneraie – 63 110 BEAUMONT
Tél. 04 73 40 80 40
www.elsan.care/fr/hopital-privé-chataigneraie/maternite